

## DANS CE NUMÉRO

1 Changements aux normes d'agrément du DPC du Collège royal en matière d'éthique

Conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture et activités en groupes restreints en ligne

2 Procurez-vous un exemplaire du nouveau schéma CanMEDS

Contactez votre enseignant du DPC dès aujourd'hui!

3 Contenu de votre trousse : évaluations

Lancement de la rubrique « Conseil du mois sur le MDC »

4 Foire aux questions (FAQ)

N'hésitez pas à partager ce bulletin avec les personnes susceptibles de s'intéresser aux conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités d'apprentissage en groupes restreints.

Comme toujours, envoyez-nous vos suggestions de sujets pour les prochaines éditions!  
Courriel : [rounds@collegeroyal.ca](mailto:rounds@collegeroyal.ca)



## Changements aux normes d'agrément du DPC du Collège royal en matière d'éthique

**Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées** Le Collège royal, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et le Collège des médecins du Québec (CMQ) ont présenté conjointement la Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées.

Cette norme établit un ensemble de normes éthiques et d'attentes auxquelles une activité de DPC devra satisfaire afin d'être agréée aux fins du programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal et du programme MAINPRO® du CMFC. Elle s'appliquera à toutes les activités de DPC agréées par le Collège royal à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**, dont les conférences en milieu hospitalier, les clubs de lecture et la formation en groupes restreints. Des ressources qui faciliteront la transition à la norme nationale sont en cours d'élaboration.

Consultez les plus récentes informations au sujet de la [norme nationale](#) sur le site Web du Collège royal.

### Code d'éthique du CQDPCM

Le Collège royal exige que toutes les conférences en milieu hospitalier, tous les clubs de lecture et toutes les activités en groupes restreints agréés respectent l'ensemble des [normes d'agrément du DPC du Collège royal](#).

L'exigence selon laquelle les activités de DPC agréées par le Collège royal tenues au Québec doivent être conformes au Code d'éthique du CQDPCM a été retirée des normes d'agrément du DPC du Collège royal. Les normes d'agrément du DPC qui s'appliquent aux conférences en milieu hospitalier, aux clubs de lecture et à la formation en groupes restreints ont été mises à jour et peuvent être consultées sur notre [site Web](#).

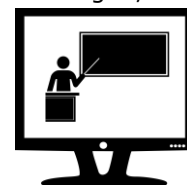
## Conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture et activités en groupes restreints en ligne

Les activités de DPC propices à l'apprentissage collectif sont de plus en plus populaires, car elles offrent de nombreux avantages aux organisateurs et aux participants :

- Accessibilité pour ceux qui vivent hors des milieux urbains
- Économie de temps (pas besoin de se déplacer)
- Participation en tout lieu doté d'une connexion Internet

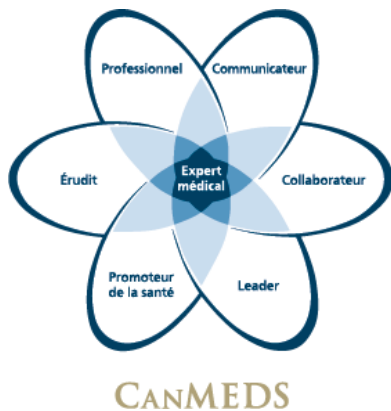
Les présidents des conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture et activités en groupes restreints peuvent choisir d'offrir aux apprenants de participer à leurs séances en ligne, car celles-ci leur permettent d'obtenir des crédits de la section du programme de MDC, si les normes d'agrément du DPC sont respectées. Les présidents doivent savoir cependant que pour ceux qui participent à des activités d'apprentissage collectif en ligne, il faut prévoir un système qui permet aux participants :

- d'obtenir un suivi de leur présence
- d'interagir avec le groupe
- de participer aux discussions
- de fournir de la rétroaction en matière d'évaluation
- de recevoir une lettre de participation



Toutes les composantes de ce système doivent être en place pour que les participants puissent consigner les crédits de MDC attribués pour ces activités.

## Procurez-vous un exemplaire du nouveau schéma CanMEDS



Le Collège royal a actualisé le schéma illustrant les sept rôles CanMEDS et leur interdépendance.

Nous encourageons tous nos partenaires à mettre à jour leurs documents présentant le schéma CanMEDS.

Pour obtenir un exemplaire, veuillez remplir et soumettre le formulaire [Demande d'autorisation d'utiliser le schéma CanMEDS](#).

Si vous avez des questions sur l'utilisation ou l'obtention du schéma, veuillez communiquer avec [CanMEDS et Perfectionnement du corps professoral](#).

## Contactez votre enseignant du DPC dès aujourd'hui!

Vous ou les participants à vos conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités en groupes restreints avez-vous des questions au sujet du programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal? Vous ou vos participants avez-vous besoin d'aide supplémentaire pour consigner vos activités de DPC dans le portfolio électronique MAINPORT?

### Les enseignants du DPC : l'une des nombreuses ressources mises à votre disposition

Neuf enseignants du DPC du Collège royal soutiennent l'apprentissage à vie des Associés et des participants au programme de MDC à travers le Canada. En tant qu'Associé du Collège royal participant au programme de MDC, votre enseignant du DPC saura répondre à vos questions et vous donner des conseils pratiques. Les enseignants du DPC peuvent fournir un soutien individuel ou en groupe, en personne, par téléphone ou par courriel, au moyen de conférences en milieu hospitalier, d'ateliers et d'autres activités éducatives.

L'enseignant du DPC de votre région peut aider les apprenants qui participent au programme de MDC du Collège royal et leur donner des conseils pratiques.



### L'expertise de l'enseignant du DPC peut aider les apprenants :

- à comprendre la philosophie, le cadre et les exigences du programme de MDC, et comment leurs activités d'apprentissage peuvent s'y intégrer;
- à cerner et élaborer des stratégies et des outils pédagogiques;
- à utiliser des stratégies d'autoapprentissage et d'évaluation;
- à utiliser le portfolio électronique MAINPORT pour planifier, consigner et gérer leurs activités d'apprentissage.

### Comment organiser une présentation d'un enseignant du DPC pour votre groupe

Cliquez sur votre région sur la carte ou consultez la page [royalcollege.ca/cpdeducators](http://royalcollege.ca/cpdeducators) pour en savoir plus et pour trouver l'enseignant du DPC de votre région. Pour inviter un enseignant du DPC, communiquez avec Ines Martin, coordonnatrice régionale de l'éducation, à l'adresse [ens-dpc@collegeroyal.ca](mailto:ens-dpc@collegeroyal.ca) ou au 1-800-668-3740, poste 559.



## Contenu de votre trousse : évaluations



Nous aimerions que ce bulletin vous donne la possibilité de faire connaître vos expériences, outils et pratiques exemplaires. Partager vos connaissances et votre expertise avec d'autres présidents peut être utile à tous.

### Sujet de discussion : Évaluation des conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités en groupes restreints

#### **Les évaluations des conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités en groupes restreints sont-elles obligatoires?**

Oui. Pour qu'ils soient agréés au titre de la section 1 du programme de MDC, les conférences en milieu hospitalier, les clubs de lecture ou activités en groupes restreints doivent respecter toutes les [normes d'agrément du DPC](#).

La norme éducative n° 5 prévoit que les participants doivent avoir la possibilité d'évaluer *chaque activité et la série d'activités dans son ensemble*. Le système d'évaluation doit permettre aux participants de déterminer :

- si les objectifs d'apprentissage de l'activité ou de l'ensemble des activités ont été atteints;
- si le contenu de l'activité de DPC était pertinent et dépourvu de parti pris commercial ou autre biais;
- les répercussions possibles de l'activité de DPC sur leur pratique.

D'autres stratégies d'évaluation peuvent inclure les éléments suivants :

- l'intention d'évaluer l'amélioration du rendement auprès des patients;
- l'intention d'évaluer l'amélioration des soins de santé;
- les façons dont les participants recevront une rétroaction sur leur apprentissage.

#### **Pourquoi les évaluations sont-elles importantes pour ceux qui planifient une activité de DPC?**

Les évaluations portent sur l'efficacité d'une activité ou d'une séance; les informations recueillies sont indispensables. Elles permettent de savoir :

- si les besoins de l'auditoire cible ont été satisfaits;
- si les objectifs d'apprentissage ont été atteints;
- si les membres de l'auditoire ont participé activement;
- si les participants ont fait état de biais ou d'une influence inappropriée.

#### **Les outils sont disponibles sur notre site Web**

Rendez-vous sur notre [site Web](#) pour consulter les formulaires d'évaluation inclus dans la trousse.

Si votre comité de planification scientifique a créé un formulaire ou une stratégie d'évaluation, informez-nous en! Écrivez-nous à l'adresse [rounds@collegeroyal.ca](mailto:rounds@collegeroyal.ca) pour présenter votre formulaire ou décrire votre démarche. Nous le ferons connaître et l'ajouterons à notre trousse d'activités de DPC.

#### **Lancement de la rubrique « Conseil du mois sur le MDC »**

Plus tôt cette année, le Collège royal a lancé une nouvelle rubrique intitulée « Conseil du mois sur le MDC » dans le bulletin *Dialogue*. Il s'agit d'une rubrique mensuelle rédigée par les enseignants du DPC du Collège royal et les Associés qui désirent y contribuer. Nous vous invitons à partager ce contenu avec vos apprenants, s'il répond à leurs besoins.



Pour consulter les conseils précédents, visitez le [site Web du Collège royal](#).



## Foire aux questions

### **Des organisations à but lucratif et des organisations sans but lucratif peuvent-elles commanditer des conférences en milieu hospitalier, des clubs de lecture ou des activités en groupes restreints offerts par le Collège royal?**

Oui. Le président ou le comité de planification scientifique peut avoir recours à un commanditaire externe si les dispositions en matière de financement respectent les [normes éthiques liées à l'agrément des activités de DPC](#) et les [lignes directrices de l'AMC](#).

### **Un commanditaire peut-il fournir des aliments et des boissons lors d'une conférence en milieu hospitalier, d'un club de lecture ou d'une activité en groupes restreints?**

Non. Tout le soutien financier ou en nature reçu en lien avec l'activité doit prendre la forme d'une subvention à l'éducation versable au comité de planification scientifique. Celui-ci doit assumer la responsabilité du versement des fonds, veiller à ce que tous les arrangements en matière d'accueil et autres arrangements non financiers soient modestes, et effectuer les paiements requis.

### **Un seul commanditaire peut-il fournir un soutien financier pour des conférences en milieu hospitalier, des clubs de lecture ou des activités en groupes restreints offerts par le Collège royal?**

Oui, ceci est éthiquement acceptable si la commandite figure sur une page distincte du contenu éducatif et si elle n'est pas reliée à une séance particulière dans le cadre d'une activité d'apprentissage collectif agréée. De plus, les fonds reçus en lien avec l'activité doit prendre la forme d'une subvention à l'éducation versable au comité de planification scientifique.

### **Comment peut-on souligner le soutien fourni par des commanditaires lors de conférences en milieu hospitalier, de clubs de lecture ou d'activités en groupes restreints?**

Il est possible de souligner la contribution des commanditaires qui subventionnent une activité de DPC approuvée pour des crédits de MDC sur la page consacrée aux commanditaires dans le plan ou le programme de l'activité. Cette page doit être distincte de celles présentant le programme éducatif (la couverture arrière du programme, par exemple). L'« association de nom » est interdite.

### **Qu'est-ce que l'« association de nom »?**

Il s'agit de l'établissement d'un lien entre le nom d'un commanditaire et une séance éducative particulière dans le cadre d'une activité d'apprentissage collectif agréée.

### **La règle de l'association du nom d'un commanditaire s'applique-t-elle seulement aux sociétés pharmaceutiques ou aux entreprises d'équipements médicaux?**

Cette règle ne se limite pas aux seules sociétés pharmaceutiques ou entreprises d'équipements médicaux, mais s'applique à tous les commanditaires, y compris les organismes sans but lucratif. Un « commanditaire » est un individu, un groupe, une société ou une organisation qui fournit des fonds, des biens ou des services pour soutenir des activités éducatives agréées, ou des ressources ou instruments d'apprentissage.

Consultez la version intégrale de notre foire aux questions sur les conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités en groupes restreints sur le [site Web](#) du Collège royal.

Nous vous remercions d'avoir lu le *Bulletin sur l'autoapprobation*!

Pour faire part de vos commentaires et suggérer des sujets, répondez à notre **court sondage**.



Écrivez-nous à l'adresse [rounds@collegeroyal.ca](mailto:rounds@collegeroyal.ca)